



Direction régionale de l'industrie
de la recherche et de l'environnement
de Bourgogne

www.bourgogne.drire.gouv.fr

Groupe de Subdivisions de Saône et Loire

HB/MS/060907/0375

Mâcon, le 7 septembre 2007

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement
Société Isoroy à Torcy
Demande d'autorisation d'utiliser des sources radioactives scellées.

RAPPORT au CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES

I – Présentation synthétique du dossier du demandeur

1.1. – Le demandeur

La société ISOROY SAS (anciennement Torsyl puis Isoroy Le Creusot) a été autorisée à exploiter une installation de panneaux en fibres de bois par arrêté préfectoral du 24 novembre 1988.

La société ISOROY Le Creusot était détentrice d'une autorisation de détenir et d'utiliser des radioéléments artificiels délivrée par la Commission Interministérielle des Radioéléments Artificiels (CIREA) en date du 04 mai 2000. Cette autorisation a échu le 03 mai 2005. Par courrier du 08 juin 2005, l'Autorité de Sureté Nucléaire (ASN) lui faisait savoir qu'elle était en situation irrégulière. En réponse, ISOROY SAS a déposé le 24 août 2005 une demande de renouvellement de cette autorisation. Par courrier du 07 septembre 2005, l'ASN/DGSNR demandait à ISOROY SAS de fournir des éléments complémentaires pour pouvoir instruire sa demande. ISOROY SAS a déposé en date du 29 mars 2007 une nouvelle demande d'autorisation de « fabrication, détention, utilisation ou manipulation de radionucléides ou de dispositifs ou produits en contenant » reçue le 02 avril 2007 à l'ASN puis remise le 21 mai 2007 à la DRIRE pour instruction.

Affaire suivie par Henri BONNOT
206, rue Lavoisier – B.P. 72031 – 71020 Mâcon Cedex 9
Tél. 03 85 34 94 50 – Télécopie : 03 85 29 02 42 – mél : henri.bonnot@industrie.gouv.fr

1.2. – Le site d'implantation

L'établissement se situe sur zone industrielle de Torcy à 2 km de la commune de Le Creusot. Il occupe une surface de 14 ha dont 2,2 ha est construite et produit en moyenne 450 m³ de panneaux par jour.

1.3. – Les caractéristiques du projet

La demande porte sur l'autorisation d'utiliser 3 sources de radionucléides dans les conditions présentées dans le tableau suivant :

Identification des appareils pour lesquels l'utilisation de radionucléides est demandée					
Fabricant	Type/modèle	Radionucléide et activité	Nombre d'appareils	Réfences des autorisations administratives	Mode d'utilisation
Endress Hauser	QG 020	Cs 137 370 M Bq	1	F 34 000 2	Jauge de niveau cuiseur
Endress Hauser	QG 020	Co 60 74 M Bq	1	F 34 000 2	Jauge de niveau cuiseur
ATR	DPM 201	Am 241 3700 M Bq	1	F 32 000 1	Jauge de profilimétrie

D'après les éléments fournis par le pétitionnaire et pour ce qui concerne le périmètre de sa demande, l'établissement comporte l'activité classable suivante:

Rubrique	Désignation de la rubrique	Caractéristique	Régime
1715	Substances radioactives (préparation, fabrication, transformation, conditionnement, utilisation, dépôt, entreposage ou stockage de) sous forme de sources radioactives, scellées ou non scellées, à l'exclusion des installations cotées à la rubrique 1735, des installations nucléaires de base et des installations nucléaires de base secrètes 1) La valeur de Q est égale ou supérieure à 10 ⁴	Activités totales des sources de radionucléides installées : $Q = 40,774 \times 10^4$	A

A = Autorisation

D = Déclaration

II - La procédure

La demande de renouvellement de l'autorisation d'utiliser des sources radioactives au sein de l'établissement qu'exploite ISOROY SAS ne constitue pas un changement notable au sens de l'article 20 du décret 77-1133 du 21 septembre 1997. Dans ces conditions, cette autorisation peut être accordée au moyen d'un arrêté complémentaire comme prévu à l'article 18 du même décret.

III – Analyse de l'inspection des installations classées

3.1. - Statut administratif des installations du site

Les activités autorisées (régime A) ou déclarées (régime D) par l'AP du 24 novembre 1988 autorisant ISOROY SAS (Torsyl à l'époque) à exploiter son installation sont les suivantes:

- régime A au titre des rubriques 89 – 1, 120 – 1 B 1, 153 bis 1, 167 c, 196 bis b 1 ;
 - régime D au titre des rubriques 81 B, 183 ter 2, 361 B 2, 385 quater 1 b et 2 b.
- (les déclarations au titre des 2 rubriques 385 quater 1 b et 2 b concernent l'utilisation de radioéléments, objet de la présente demande).

L'arrêté 91-530 du 22 novembre 1991 a modifié les déclarations faites au titre des 2 rubriques 385 quater 1 b et 2 b en spécifiant une nouvelle source radioactive.

L'autorisation n°T 710254 S3 du 04 mai 2000 a été accordée par la Commission Interministérielle des Radioéléments Artificiels (CIREA) à ISOROY Le Creusot au titre de l'article R 5235 du code de l'environnement pour ses 3 sources radioactives et pour une durée de 5 ans.

La présente demande sollicitée au nom de la société ISOROY par son directeur d'exploitation M. François NICOLAS porte sur le renouvellement de l'autorisation échue d'utiliser 3 sources radioactives scellées. La personne identifiée comme étant compétente en matière de radioprotection (PCR) est M. Rémi LAROSE.

3.2 - Situation des installations déjà exploitées

Les sources exploitées sont situées au sein de l'établissement pour le mode d'utilisation présenté dans le tableau 1.3 ci-dessus.

3.3 - Inventaire des textes en vigueur

Les textes réglementaires applicables sont :

- le décret 77-1133 du 21 septembre 1997 ;
- l'arrêté préfectoral du 24 novembre 1988 autorisant la société Torsyl à exploiter une installation de fabrication de panneaux en fibres de bois.

Par ailleurs, l'article L1333-4 du code de la santé publique prévoit que, dans le cadre de la simplification des procédures administratives, les autorisations d'utilisation de certaines sources radioactives définies à l'article R1333-26 de ce même code peuvent être données conjointement au titre du code de la santé publique et du code de l'environnement pour les installations autorisées au titre de l'article L 511-2 du code de l'environnement (voir également la circulaire DPPR/SEI/PSPR/DG/2004/01 du 19 janvier 2004). La demande d'autorisation d'utiliser des sources radioactives scellées présentée par la société ISOROY SAS entre dans ce cadre.

3.4 - Modalités de prévention des risques à la source

Dans son dossier de demande, l'exploitant fait savoir que les 3 sources de radionucléides concernées par la présente demande d'autorisation sont isolées comme le prévoit la réglementation, sont sécurisées sous le contrôle de la PCR M. Rémi LAROSE et que le dossier réglementaire des sources radioactives disponible au service « Méthodes » comprend les éléments suivants :

- registre réglementaire ;
- rapport annuel d'interventions ;
- dossier pour chaque source ;
- compilation des textes réglementaires ;
- dossier d'autorisation.

IV – Proposition de l'inspection

Au vu du dossier présenté par l'exploitant, le niveau de sécurité lié à l'utilisation des 3 sources radioactives semble conforme, en particulier avec l'existence d'une PCR et d'un dossier réglementaire des sources radioactives. L'Autorité de Sureté Nucléaire qui à transmis à la DRIRE par courrier du 11 mai 2007 n'a pas fait de remarques particulières en ce sens.

Le niveau d'exigence contenu dans les prescriptions proposées est celui réglementairement applicable à ce type d'installations, en particulier en ce qui concerne la sécurité sanitaire des personnes.

V – Conclusion

Il apparaît que les impacts et les risques susceptibles d'être générés par l'utilisation des 3 sources radioactives ont été correctement appréhendés par le demandeur dans son dossier de demande. Moyennant l'application des prescriptions techniques reprises dans le présent rapport, nous proposons au Conseil Départemental de l'Environnement, et des Risques Sanitaires et Technologiques d'émettre un avis favorable à la demande présentée. Le projet d'arrêté préfectoral proposé en pièce jointe va en ce sens.

L'Inspecteur des Installations Classées

Original signé

Henri BONNOT
Ingénieur de l'Industrie et des Mines

VU et TRANSMIS
Le Chef de Subdivision,

Original signé

Yves LIOCHON
Ingénieur de l'Industrie et des mines